



Victime du vol de mon véhicule

Par **HULIN**, le **08/01/2008** à **17:26**

Bonjour Maître,

Je suis victime du vol de mon véhicule le 3 janvier 2008, la police a interpellé les individus en pleine effraction, mon véhicule a été utilisé pour un cambriolage et fait l'objet d'un accident; Je suis allée déposer plainte le jour même.

Je me suis portée partie civile lors de l'audience de comparution immédiate ce jour 4 janvier 2008 au tribunal de grande instance de Nice, les prévenus ont été jugés et écroués pour 3 ans, Puis, en date du 5 mars 2008 à 9h la procédure recours partie civile aura lieu.

Mon véhicule a été très endommagé et vu son année de mise en circulation 1988 valeur (500 euro), les frais de réparation dépassent sa valeur, de plus je suis assuré en tiers collision et pas pour vol;

Je me demande lors de la procédure en recours j'obtiendrai le remboursement des frais de gardiennage, mise en garage et destruction de mon véhicule ainsi que le préjudice moral, car je n'ai plus de véhicule.

Aussi je ne sais absolument pas comment et quoi faire afin de me défendre!

Pourriez-vous essayer de me guider, car je n'ai en aucun cas les moyens d'assumer les frais d'un avocat;

Je vous remercie de votre réponse,
Veuillez agréer, Maître, mes sentiments distingués

Par **jeetendra**, le **08/01/2008** à **19:13**

bonsoir, bonne année à vous, pour votre prejudice lors de l'audience civile de mars 2008 apportez un dossier precis preuves à l'appui de vos differents prejudices d'ordre materiel à l'attention du juge, afin que les auteurs du vol de votre vehicule soit condamné à vous dedommager comme vous n'avez pas souscrit à l'option vol dans votre assurance automobile, cordialement

Par **HULIN**, le **22/01/2008** à **15:38**

Bonjour Jeetendra et meilleurs voeux 2008,
Je vous remercie de votre réponse;
Cordialement,
Carole